

Service de Remplacement, une identité commune

Maladie, accident, congés maternité et paternité,



formation, développement agricole,...

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2009, les 470 Services de Remplacement ont adopté une identité commune avec un nom et un logo uniques déclinés à tous les échelons du territoire.

Le Service de Remplacement Agricole du Gers – association loi 1901 - devient Service de Remplacement Gers. Notre logo évolue aussi tout en conservant nos valeurs et notre raison d'être.

Véritable assurance dans la gestion de votre exploitation, le Service de Remplacement a pour mission de proposer des salariés, aux agricul-

teurs adhérents qui souhaitent ou sont contraints de quitter momentanément leur exploitation. Les causes d'interventions sont multiples : maladie, accident, congé maternité ou paternité, congé week-end ou vacances, mandat professionnel, électif, formation.

Agriculteurs, formulez votre demande de remplacement et le Service de Remplacement vous met à disposition un agent de remplacement pour un motif et une durée définis. Pour chaque motif, vous bénéficiez d'aides des organismes départementaux ou nationaux qui vien-

nent diminuer le coût du remplacement.

Etre adhérent au Service de Remplacement, c'est assurer la pérennité de son exploitation en cas de coup dur.

Pour 2010, la cotisation est de 40 € pendant les 2 premiers mois de l'année et de 60 € à partir du 1^{er} mars.

Pour nous contacter :
05.62.61.77.90 –
sra32@wanadoo.fr www.service-remplacementgers.com